



## CITATION CONTRE LES SONNEURS - 1671

En novembre 1671, à la demande du promoteur, ont été assignés en leurs domiciles :

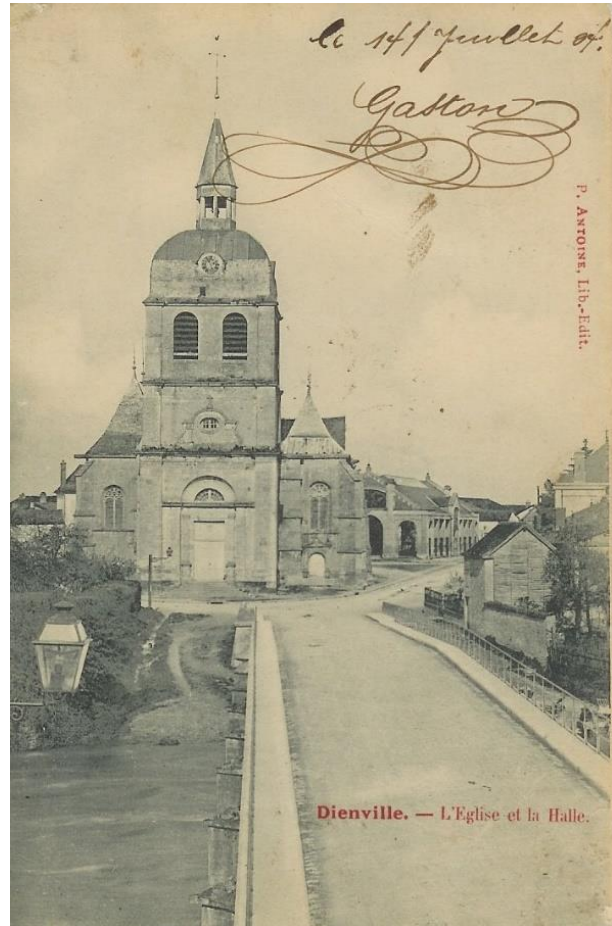
- **Philippe BOUDE** sonneur de l'église paroissiale de Dienville,
- **Edmon BOUDE** aussi sonneur de cette église,
- **Nicolas BOUDE** tisserand dmt à Dienville,
- **Claude BOUDE** fils dud Philippe,
- **Didier BOUDE** fils dud Edmon

Ils sont cités à comparaître dans la huitaine devant l'official sur la plainte de M<sup>e</sup> Jean CAQUIER l'un des vicaires.

Le jour de la toussaint dernière, la nuit et le lendemain, ils auraient sonné à des heures indues.

En plus, ils auraient passé la nuit à boire, jouer et faire grand feu dans l'église, devant le crucifix et en présence du Saint Sacrement.

Ils auraient en outre commis d'autres insolences qui firent horreur aux prêtres et paroissiens qui arrivèrent le lendemain, jour des morts, pour assister à l'office.



Le promoteur demande réparation de cette irrévérence, profanation et scandale et que les coupables soient condamnés à **demander pardon à Dieu à genoux en l'église publiquement et payer une aumône de 10 livres.**



## ELLE NE CÈDERA PAS À LA MENACE - 1719

*« Claude, fils de Madeleine Marcelin dont le père est inconnu né de "mariage illégitime" le 27 7<sup>bre</sup> 1719 et baptisé le mesme jour a eu pour parain Claude Barbarat et pour mareine Jeanne Caillat signé sur la minutte C. Barbarat Barat ptre de l'oratoire curé de Dienville »*

vue 141/329

*« Depuis la celebration faite du baptesme cy dessus nous a esté representé par messieurs les prevosts et procureur fiscal les proces verbeaux et declaration delad. Madeleine Marcelin qui le 1<sup>er</sup> d'oust dernier a d'abord déclaré par les menace qui luy ont esté faite par la V<sup>ve</sup> Nicolas Thierry quelle estoit enceintes des œuvrre d'un etranger, et ayant le mesme jour reclamé le premier acte déclaré que cestoit des œuvrres d'Enselme Thierry en foy de quoi nous avons reformé lacte d'autre part qui pouroient nuire alad. madeleine Marcelin fait a dienville le 30 septembre 1719 et signé tant desd. sieurs prevost et procureur fiscal et Claude Barat parain ».*

vue 142/329

relevé par Marie-France FÈVRE  
source : AD\_Aube\_RP\_Dienville



## RENOUVELLEMENT DES ENSEIGNANTS EN 1736

### Ordonnance du 12 novembre 1736

Martin DEDET est nommé comme maître d'école pour enseigner seulement aux garçons de la paroisse et Claire MERAT comme maîtresse d'école pour enseigner seulement aux filles.

rédigé par Véronique FREMIET MATTEI  
source : AD\_Aube\_G62